



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transport de marchandises

Question écrite n° 18221

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'attitude du groupe SNCF devant les difficultés d'Eurotunnel à développer son trafic de navettes poids-lourds. Il semblerait que la filiale Sceta International de la SNCF ait choisi, pour des raisons de coût, d'utiliser les ferrys. Il lui demande donc s'il ne juge pas paradoxal que la filiale de l'entreprise ferroviaire nationale fasse un choix stratégique défavorable au rail.

Texte de la réponse

Les filiales du groupe SNCF, comme SCETA International, qui interviennent dans le secteur concurrentiel, ont toute liberté de choisir les voies et moyens de leurs prestations. Elles peuvent donc utiliser, pour un transport donné, soit la voie maritime, soit les services de la société Eurotunnel, en fonction des caractéristiques du transport considéré, de l'optimisation du coût et de la qualité de service pour la traversée de la Manche. Il convient de rappeler toutefois que le groupe SCETA apporte sa contribution aux activités directement liées à l'utilisation ferroviaire du tunnel. En effet, sa filiale, la Société de transports de véhicules automobiles, spécialisée dans le transport de voitures, a mis en œuvre le premier train de fret empruntant le tunnel et utilise régulièrement ce mode de transport. De la même façon, au travers de la Compagnie nouvelle de conteneurs, le groupe SCETA favorise le développement du transport combiné entre le continent et le Royaume-Uni par l'utilisation des trains de fret empruntant le tunnel sous la Manche.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18221

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4632

Réponse publiée le : 12 décembre 1994, page 6197